

Dépenses d'élection

Il existe un problème semblable du côté de la publicité politique faite par des gens autres que les partis, les candidats et leurs agents. Ce genre de campagne électorale est de plus en plus courant. Au cours de la dernière élection provinciale en Colombie-Britannique, la Fédération des enseignants de la Colombie-Britannique a mené une campagne dirigée, du moins implicitement, contre le parti du Crédit social. De même, certaines compagnies d'assurance ont fait de la publicité qui était dirigée, de façon évidente, contre le Nouveau parti démocratique. Pourtant, ce bill ne fait aucunement allusion à ce genre de propagande électorale. Si l'on ne s'en préoccupe pas, une autre échappatoire sera créée par laquelle les partis ou les particuliers pourront aller à l'encontre de ce qui constitue le désir même de notre parti et du peuple canadien—des pratiques électorales justes et ouvertes.

Le bill contient certaines définitions que j'aimerais voir clarifiées. A la page 2 du bill, on fait allusion à des bénévoles, mais ce qu'est un bénévole demeure imprécis. Il est dit que les dépenses électorales ne comprennent pas le travail bénévole. Si une entreprise ou un syndicat souhaite mettre l'un de ses employés en congé annuel, surtout parce que c'est l'époque d'une campagne électorale, comment pouvez-vous prouver si cette personne est réellement volontaire? Cela ne ressort pas clairement du bill à l'étude.

Il y a une autre question dont j'aimerais parler à ce sujet: les dépenses gouvernementales aux fins de publicité. Le fait d'être au gouvernement présente certains avantages. Par exemple, les ministres peuvent annoncer leurs programmes futurs grâce à de grands panneaux publicitaires qui portent généralement leur nom inscrit en grandes lettres, et souvent une photo d'eux vieille de plusieurs années. Le gouvernement actuel a prouvé qu'il jouissait de grands avantages dans ce domaine, étant donné que des photos de ministres figurent dans des brochures de papier brillant et que 17 libéraux battus ont été invités à participer aux festivités avec Sa Majesté la reine. Ce sont des choses qui se produisent lorsqu'on ne parle pas de tous les aspects de la politique.

Je crois que l'on a dit dans le cadre du scandale du Watergate que cela consiste à utiliser le mécanisme gouvernemental pour bloquer ses adversaires. A mon avis, cela est mauvais pour les contribuables. Ils apportent sans le savoir une contribution au parti du gouvernement au pouvoir. Je voudrais qu'une modification à cette mesure interdise au gouvernement de faire paraître sur sa publicité les noms ou les photographies des ministres. S'il s'agit d'un programme de bien-être à l'intention des enfants, je ne vois pas pourquoi la publicité serait ornée d'une photo du ministre de la Santé nationale et du Bien-être social (M. Lalonde).

M. Clark (Rocky Mountain): Ou de ses enfants.

M. McKinnon: J'ignore s'il en a. Je ne crois pas non plus qu'il soit indispensable d'y faire figurer un nom. On peut expliquer que le programme est commandité par le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social, et les personnes suffisamment intéressées trouveront vite l'identité du ministre.

Lors des dernières élections, les ministres avaient au départ un avantage considérable. Le cabinet libéral avait failli provoquer la ruine du pays, mais ce sont les députés de l'arrière-plan dont les photos n'ont pas été publiées chaque jour dans les journaux qui ont été défaits. Mon annonce préférée représentait une chaumière, battue par la pluie, où l'on pouvait apercevoir un couple âgé. La légende indiquait qu'ils connaîtraient la sécurité grâce à

[M. McKinnon.]

notre nouveau programme de pensions de vieillesse, et que les pensions seraient augmentées davantage que des 2 p. 100 de l'année précédente.

Malheureusement, le projet de loi est une mesure typique du gouvernement en ce sens qu'un bon principe est presque toujours gâché par un mauvais libellé. Cela saute aux yeux si vous en considérez toutes les échappatoires. Je ne vois pas comment on pourrait l'appliquer à moins de le remanier au comité. Jusqu'à présent, on a confié à ce comité deux grands projets de loi, et je ne vois pas comment il pourra étudier rapidement celui-ci s'il doit réaliser les objectifs que nous approuvons tous. J'espère que le comité disposera du temps nécessaire pour examiner un grand nombre d'amendements, que le bill nous reviendra éventuellement et prendra force de loi.

Je crois que les partis politiques devront se donner beaucoup de peine s'ils veulent que le projet de loi soit efficace. Il modifiera sensiblement la structure des partis politiques canadiens. Comme le mentionnait un de mes collègues, il sera intéressant de connaître le sort réservé au projet de remboursement des fonds électoraux. J'imagine que cela créera une différence importante dans la stratégie politique d'une circonscription. Les fonds seraient retournés aux candidats. Que celui-ci les considère comme une propriété personnelle ou non, je ne sais. La somme en cause dans la circonscription que j'ai l'honneur de représenter, Victoria, était, je pense, de \$9,900. Si le bill avait été en vigueur, elle m'aurait été retournée.

● (1740)

Je pense que l'on pourrait bien mettre cela dans une caisse renouvelable en vue de la prochaine élection. Certains partis pensent peut-être que c'est au candidat d'apporter l'argent et que s'il obtient les 20 p. 100 requis il récupérera ce qu'il investit lui-même. Je crois qu'il est bon que les gens s'engagent. Peut-être certains conservateurs se sentiraient-ils oubliés s'ils ne pouvaient contribuer. Je ne viens pas d'une circonscription où les contributions sont importantes, mais où elles sont minimes et extrêmement nombreuses et je pense que les gens sont très contents de participer.

J'ignore si des limites seront prévues. Le bill propose une déduction de 75 p. 100 de l'impôt sur le revenu. La première fois que je l'ai lu, j'ai pensé qu'il devait s'agir du revenu imposable. Il y a une grande différence entre le revenu imposable et l'impôt sur le revenu. Si le bill continue d'indiquer «impôt sur le revenu» je vois très bien un candidat politique astucieux—et pourquoi pas moi—ouvrir un bureau à proximité des conseillers fiscaux H & R Block et préparer gratuitement les déclarations d'impôt des petits contribuables à condition qu'ils suivent ses conseils en matière de concessions fiscales offertes par la nouvelle loi électorale du Canada.

Une voix: Excellente idée!

M. McKinnon: Après tout, si un électeur m'a versé \$25 la dernière fois je n'hésiterais pas à lui signaler qu'il pourrait me donner \$100 cette fois-ci sans qu'au fond il lui en coûte davantage. Le bill devrait indiquer «revenu imposable» au lieu de «impôt sur le revenu». Cela ne mettrait pas les partis politiques en meilleure posture que les églises, la Croix-Rouge, l'Armée du salut et autres organismes charitables. Aussi méritants soyons-nous, nous ne sommes pas méritants à ce point. Je remercie les députés de leur attention. J'espère que ce bill sera étudié sérieusement au comité, qu'il reviendra ici et qu'il prendra force de loi avant les prochaines élections.